## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**UNIVERSITE LYON 1** 

## LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1er aout 2011 relatif à la licence ;

Vu les articles D.613-6, D.613-11, D.613-12, D.681-2, D.683-2, D.684-2 du livret VI du code de l'éducation;

Vu les articles D.613-1, D.613-2, D.613-3, D.613-4, D.613-5, D.681-2, D.683-2, D.684-2 du livret VI du code de l'éducation;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mai 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE LYON 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. BASTIEN THOUVEREZ, né le 31 juillet 1990 à LYON 3EME (069), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès—verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE** SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention INFORMATIQUE, mention passable

est délivré à M. BASTIEN THOUVEREZ

au titre de l'année universitaire 2013–2014, et confère **le grade de Licence**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2014

Le titulaire

Le Président

N° LYONI

9390645

François-Noël GILLY

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Marly

Mme Françoise MOULIN CIVIL

/2014201306173